

“Concordances”

Module 4

SECRÉTAIRE À LA FORMATION DU CIOFS

Chers frères et sœurs,
de l'Ordre Franciscain Séculier
Paix et bien

Le Secrétariat de la Formation du CIOFS continue de travailler à votre service, cherchant constamment à renforcer notre processus de formation et à soutenir nos formateurs.

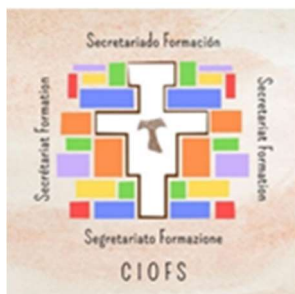
Le module 4, « Concordances », est consacré à la réflexion sur la Règle de l'OFS et vise à permettre aux membres de l'OFS d'approfondir leur compréhension de chaque article de la Règle par une lecture qui les aide à connaître et à méditer à partir des sources, afin de comprendre et d'approfondir leur sentiment d'appartenance aux dimensions chrétienne, franciscaine et ecclésiale. Il est entendu que tous ces aspects sont fondamentaux pour toute réflexion sur notre chemin de vie franciscain, non pas par une lecture isolée et décousue, mais bien par une lecture intégrée de la Règle et des sources citées.

- Au sens chrétien : L'Évangile
- Au sens franciscain : Sources et textes biographiques sur la vie de saint François d'Assise
- Au sens ecclésial : Textes du Catéchisme de l'Église catholique et paroles et réflexions du Saint-Père.

Ce matériel de formation est destiné à notre parcours de formation continue, et plus particulièrement aux formateurs.

Nous attachons une grande importance à l'approfondissement de notre compréhension de notre mode de vie, « Notre Règle », tout au long de notre existence. C'est pourquoi nous souhaitons proposer ce nouveau matériel à nos fraternités, sachant que nos formateurs peuvent contribuer à enrichir nos programmes de formation.

Vos frères et sœurs,



SECRÉTAIRE À LA FORMATION CIOFS

Silvia Noemi Diana OFS
Eremenciana Chinyama OFS
Fr. Stefan Acatrinei OFM Conv
Alonso Acevedo OFS
Diane Frances Menditto OFS
Mayara Ingrid Sousa Lima OFS

CONCORDANCES
Module 4
Secrétariat de la Formation du CIOFS
Ordre Franciscain Séculier

CHAPITRE II
LE CHEMIN DE VIE
Article 6 de la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier

Le chapitre II de la Règle de l'OFS, intitulé « Chemin de vie », nous invite concrètement à vivre notre spiritualité au quotidien.

À la lumière de l'Évangile et en accord avec les écrits de saint François, notre législation et le Magistère de l'Église confortent notre choix franciscain.

Que les franciscains laïcs recherchent donc la personne vivante et agissante du Christ, **ARTICLE 6 DE LA Règle de l'OFS**

EN COMMUNION AVEC LA MISSION DE L'ÉGLISE, ART. 6 DE LA RÈGLE DE L'OFS

JÉSUS NOUS INVITE...

MATTHIEU 28, 16-20

Les onze disciples partirent pour la Galilée, vers la montagne que Jésus leur avait indiquée. En le voyant, ils se prosternèrent, mais quelques-uns eurent des doutes. Jésus s'approcha et leur parla : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les en les consacrant au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Je serai avec vous jusqu'à la fin du monde. »

SAINT FRANÇOIS NOUS INVITE...

TESTAMENT DE SIENNE

Écrivez comment je bénis tous mes frères, ceux qui sont dans notre Ordre et ceux qui y viendront jusqu'à la fin des temps... Comme, en raison de la faiblesse et des douleurs de la maladie, je n'ai pas la force de parler, je déclare brièvement à mes frères ma volonté en ces trois points, à savoir : qu'en signe de souvenir de ma bénédiction et de mon testament, ils s'aiment toujours mutuellement, qu'ils aiment et observent toujours la sainte pauvreté, notre dame, et qu'ils se montrent toujours fidèles et soumis aux prélats et à tous les clercs de la sainte Mère Église (1)

LA RÈGLE OFS NOUS INVITE...

Art 6

Ensevelis et ressuscités avec le Christ dans le Baptême, qui fait d'eux des membres vivants de l'Église — à laquelle ils sont plus étroitement unis par leur Profession —, qu'ils deviennent les témoins et les instruments de sa mission parmi les hommes, en annonçant le Christ par leur vie et par leur parole.

Inspirés par saint François et appelés avec lui à rebâtir l'Église, qu'ils s'efforcent de vivre en pleine communion avec le Pape, les évêques et les prêtres, dans un dialogue ouvert et confiant empreint de créativité apostolique. (2)

LES CONSTITUTIONS GÉNÉRALES DE L'OFS NOUS INVITENT...

Art. 14

2. Au sein des Fraternités, il convient de favoriser la préparation des frères à la diffusion du message évangélique « dans les conditions ordinaires du monde » et à leur collaboration à la catéchèse des communautés ecclésiales.

3. Ceux qui sont appelés à exercer la mission de catéchiste, de responsable de communauté ecclésiale ou d'autres ministères, ainsi que les ministres ordonnés, doivent vivre l'amour de saint François pour la Parole de Dieu, sa foi en ceux qui l'annoncent et la ferveur intense avec laquelle il reçut du Pape la mission de prêcher la pénitence.

4. La participation à la fonction de sanctification, que l'Église exerce par la liturgie, la prière et les œuvres de pénitence et de charité, doit être mise en pratique par les frères d'abord dans leur propre famille, puis dans la Fraternité et, enfin, par leur présence active dans l'Église locale et dans la société.

Art. 17

1. Appelés à collaborer à l'édification de l'Église comme sacrement de salut pour tous les hommes et constitués, par le baptême et la profession, « témoins et instruments de sa mission », les franciscains séculiers annoncent le Christ par leur vie et leur parole.

Leur apostolat privilégié consiste dans le témoignage personnel au sein de leur milieu de vie et dans le service pour l'édification du Royaume de Dieu dans les réalités terrestres.

Art. 99

1. En tant que membres vivants du Peuple de Dieu et s'inspirant du Père séraphique, les franciscains séculiers, « unis en pleine communion avec le Pape et les évêques », s'efforcent de connaître et d'approfondir la doctrine proposée par le Magistère de l'Église à travers ses documents les plus significatifs, et demeurent attentifs à la présence de l'Esprit Saint qui vivifie la foi et la charité du Peuple de Dieu. Qu'ils collaborent aux initiatives promues par le Saint-Siège, en particulier dans les domaines où ils sont appelés à œuvrer en vertu de leur vocation franciscaine séculière.

2. L'OFS, en tant qu'association publique internationale, est unie par un lien particulier au Pontife romain, dont elle a obtenu l'approbation de la Règle et la confirmation de sa mission dans l'Église et dans le monde. (3)

L'ÉGLISE NOUS INVITE.

CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

820.- Cette unité « que le Christ a accordée dès le commencement à l'Église [...] nous croyons qu'elle subsiste de façon indéfectible dans l'Église catholique et nous espérons qu'elle croîtra de jour en jour jusqu'à la fin des temps ». Le Christ donne en permanence à son Église le don de l'unité, mais l'Église doit sans cesse prier et œuvrer pour maintenir, renforcer et parfaire l'unité que le Christ veut pour elle. C'est pourquoi le Christ lui-même a prié à l'heure de sa Passion, et ne cesse de prier le Père pour l'unité de ses disciples : « Que tous soient un. Comme toi, Père,

tu es en moi et moi en toi, qu'ils soient eux aussi un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jn 17, 21). Le désir de retrouver l'unité de tous les chrétiens est un don du Christ et un appel de l'Esprit Saint.(4)

LE PAPE NOUS INVITE AUJOURD'HUI.

« Une réflexion naît spontanément: François aurait pu aussi *ne pas* venir auprès du Pape. De nombreux groupes et mouvements religieux se formaient à l'époque, et certains d'entre eux s'opposaient à l'Eglise comme institution, ou tout au moins ne cherchaient pas son approbation. Une attitude polémique envers la hiérarchie aurait sûrement procuré à François de nombreux disciples. Au contraire, il a tout de suite pensé à mettre son chemin et celui de ses compagnons entre les mains de l'évêque de Rome, le Successeur de Pierre. Cela révèle son authentique esprit ecclésial. Le petit "nous" qui avait commencé avec ses premiers frères, il l'a conçu dès le début à l'intérieur du grand "nous" de l'Eglise une et universelle. Et le Pape a reconnu et apprécié cela. »

DISCOURS DU SAINT-PÈRE BENOÎT XVI À LA FAMILLE FRANCISCANE
Castel Gandolfo, samedi 18 avril 2009. (5)

POUR NOTRE PARCOURS DE RÉFLEXION :

- 1- ¿Est-ce que je vis ma spiritualité en relation et en communion avec l'Église ?
- 2- ¿Sommes-nous conscients, en tant que Fraternité, de l'importance de cheminer avec toute l'Église pour accomplir notre mission ?

Bibliographie :

Concordance législative OFS - 2013, Alonso Acevedo. OFS

- 1- 1- Éditions BAC, Écrits et biographies de saint François d'Assise, 1978
- 2- <https://ciofs.info/wp-content/uploads/2021/01/FR-Regle-OFS-s.pdf>
- 3- <https://ciofs.info/wp-content/uploads/2021/01/FR-Constitutions-Generales-OFS-s.pdf>
- 4- <https://www.vatican.va/archive/FRA0013>
- 5-

https://www.vatican.va/content/benedictxvi/fr/speeches/2009/april/documents/hf_b-en-xvi_spe_20090418_capitolo-stuoie.html